DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (CPS) ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

La Conférence,

- 1. FÉLICITE le CPS pour les réalisations importantes réalisées à ce jour, notamment sur l'alerte précoce pour la prévention et l'atténuation efficaces des conflits ; la réponse rapide aux menaces contre la gouvernance, la paix et la sécurité, en particulier les changements anticonstitutionnels de gouvernement ; le soutien renforcé aux États membres dans les transitions politiques, les conflits et les situations post-conflit ; l'approbation de la toute première Semaine de sensibilisation à la RDPC, ainsi que la commémoration du Mois de l'amnistie ; l'engagement soutenu avec les États membres ; l'engagement accru avec les organes de l'UA, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR), le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) et d'autres partenaires stratégiques ; et ENCOURAGE le CPS à continuer d'assurer une réponse stratégique opportune aux situations de conflit sur le continent ;
- 2. SOULIGNE qu'il importe que l'Afrique parle d'une seule voix sur toutes les questions relatives à la paix, à la sécurité et à la stabilité sur le continent, dans le plein respect de toutes les décisions de la Conférence de l'UA et du CPS, notamment par le biais d'une coopération et d'une collaboration renforcées avec les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) et la communauté internationale ;
- 3. NOTE AVEC PRÉOCCUPATION que les cinq régions du continent ont connu de nombreux défis à des degrés divers, qui ont été aggravés par la persistance de la pandémie de COVID-19, notamment les tensions sécuritaires et politiques et la violence au niveau intra et interétatique, le terrorisme et l'extrémisme violent, les crimes transnationaux organisés, les conflits frontaliers, les conflits sectaires et de ressources liés à la gouvernance politique et la transition démocratique, les agitations sécessionnistes, l'insécurité maritime et les relations diplomatiques tendues ; et, dans ce contexte, SOULIGNE le rôle de premier plan que joue la Conférence pour relever ces défis ;
- 4. SE FÉLICITE des progrès accomplis pour relever les défis politiques et sécuritaires au Tchad; et ENCOURAGE toutes les parties prenantes tchadiennes à poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route de la transition, conformément aux décisions du CPS, et à maintenir le caractère inclusif, consensuel et pacifique de la transition; CHARGE la Commission de l'UA de poursuivre la mise en œuvre de ses engagements, en particulier la mise en œuvre intégrale du Mécanisme de soutien de l'UA (AUSM);
- 5. FELICITE le Président de la République centrafricaine (RCA) S.E. Faustin Archange Touadera pour son ouverture sans faille au dialogue et l'ENCOURAGE à prendre des mesures concrètes pour restaurer la confiance avec les leaders de l'opposition et les autres acteurs politiques nationaux pour la tenue effective du

dialogue républicain ; **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face à la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays ; et **APPELLE** les groupes armés à déposer les armes dans le respect du cessez-le-feu proclamé par le Président de la République ; **ENCOURAGE ÉGALEMENT** le gouvernement de la RCA à accélérer les travaux de la commission d'enquête pour identifier les auteurs d'atteintes aux droits humains et de violations du droit international humanitaire ; **RECONNAÎT** les efforts de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour ses efforts en RCA et **REND HOMMAGE** aux Casques bleus pour leur engagement et leurs sacrifices sans relâche ;

- 6. REITERE L'APPEL à la cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités au Cameroun ; EXHORTE les séparatistes à embrasser le dialogue avec le gouvernement, à œuvrer à la promotion de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale et DEMANDE au Président de la Commission, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et d'autres partenaires, de continuer à dialoguer avec le gouvernement du Cameroun en vue de mobiliser le soutien nécessaire pour faire face efficacement à la situation sécuritaire actuelle dans les régions anglophones et l'extrême nord du pays ;
- 7. FÉLICITE la Force multinationale mixte (MNJTF) pour les avancées importantes réalisées dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad, et FÉLICITE la Commission de l'UA, la Commission du bassin du lac Tchad et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour son soutien continu à la mise en œuvre des programmes de stabilisation régionale, en particulier l'amélioration de l'ordre public ; la mise en œuvre de modèles de subsistance par le biais de la Facilité de stabilisation régionale et la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), ainsi que la reprise économique régionale;
- 8. SE FELICITE des améliorations significatives de la situation dans la région des Grands Lacs, notamment l'organisation réussie des élections qui contribue de manière significative à l'approfondissement et à la consolidation de la démocratie, au bon voisinage, ainsi qu'au renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale entre les pays signataires de l'Accord Cadre sur la Paix, la Sécurité et la Coopération (PSCF) pour la République Démocratique du Congo (RDC) et la Région et, à cet égard, SE FELICITE des efforts déployés par la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, (CIRGL), la CEEAC et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC);
- 9. SE FÉLICITE de l'évolution positive de la situation au Burundi ; et RÉITÈRE son appel à la communauté internationale pour qu'elle lève les sanctions imposées au Burundi, afin de renforcer les possibilités de redressement socio-économique du pays et de fournir le soutien financier nécessaire pour consolider la paix, la stabilité et le développement du Burundi ; DEMANDE au Président de la Commission de l'UA d'accélérer la nomination d'un nouveau Représentant spécial de l'UA pour les

Grands Lacs/Burundi, afin de faciliter des engagements directs et continus de haut niveau avec les Gouvernements dans la Région des Grands Lacs ;

- 10. PREND ACTE de l'évolution positive de la situation en République démocratique du Congo (RDC), malgré les activités de groupes armés locaux et étrangers et des tensions intercommunautaires, et FÉLICITE S.E. le Président Félix Tshisekedi et les autres dirigeants de la région pour leurs efforts en faveur de la paix et de la stabilité, notamment dans la lutte contre la pandémie de COVID 19. La Conférence FÉLICITE EN OUTRE la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les autres partenaires pour leur soutien continu et multiforme à la stabilisation de la RDC et de toute la région des Grands Lacs;
- 11. RÉAFFIRME son respect pour la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de l'Éthiopie ; FÉLICITE le gouvernement éthiopien pour les efforts visant à mettre fin au conflit interne, à promouvoir le dialogue national et la réconciliation ; et, dans ce contexte, SE FÉLICITE de la création de la Commission du dialogue national ; ENCOURAGE les parties au conflit dans le nord de l'Éthiopie à adopter le dialogue national comme seule approche viable pour promouvoir une paix durable, l'unité et la réconciliation nationale dans le pays ; INVITE toutes les principales parties prenantes à s'engager pleinement en faveur d'une solution politique aux défis actuels auxquels le pays est confronté, sur la base d'une cessation immédiate des hostilités, de la recherche d'un cessez-le-feu inconditionnel et global ; d'un accès humanitaire sans entrave conformément au droit international humanitaire/droits de l'homme ;
- 12. EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION face aux affrontements sporadiques le long de la frontière commune contestée entre l'Ethiopie et le Soudan et EXHORTE les deux pays à utiliser le Programme frontière de l'UA (AUBP) pour régler à l'amiable et pacifiquement leur différend frontalier ;
- **13. SE FÉLICITE** de la nomination de S. E. Olusegun Obasanjo, ancien président de la République fédérale du Nigéria, en tant que Haut Représentant de l'UA pour la Corne de l'Afrique et **l'ENCOURAGE** à intensifier ses efforts de médiation en vue trouver des solutions centrées sur l'Afrique aux conflits dans la région ;
- 14. PREND NOTE des progrès réalisés dans le processus politique et la lutte contre le groupe terroriste Al Shabaab en Somalie ; FÉLICITE VIVEMENT la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) et les forces de défense et de sécurité somaliennes pour les réalisations accomplies jusqu'à présent ; et REND HOMMAGE à tous les pays contributeurs de troupes et de police (T/PCC) et à tout le personnel de l'AMISOM qui a fait le sacrifice ultime et SOUHAITE un prompt rétablissement à tous ces infirmiers blessés lors des attaques d'Al Shabaab ; SE FÉLICITE des consultations entre la Commission de l'UA et le gouvernement fédéral de la Somalie sur la future mission de l'UA en Somalie après 2021, conformément à la résolution 2568 du CSNU, et NOTE EN OUTRE le concept d'une mission de transition multidimensionnelle, basée sur le plan de transition somalien (STP), afin

d'assurer une approche globale qui tire parti des compétences et des capacités militaires, policières et civiles de la mission envisagée de l'UA; en outre, **EXHORTE FORTEMENT** les dirigeants de la Somalie à maintenir leurs engagements avec les États membres fédéraux et les autres parties prenantes pour accélérer l'achèvement du processus électoral, mettre fin à l'incertitude politique actuelle, ainsi qu'à donner la priorité à la génération de forces et aux renforcement des capacités de l'armée nationale somalienne (SNA) et d'autres forces de sécurité somaliennes (SSF), en vue d'un transfert transparent des responsabilités de l'AMISOM aux structures de sécurité nationales; **EXHORTE** la communauté internationale à soutenir la mission de suivi et à veiller à ce que la mission soit dotée d'un financement prévisible et durable, à des niveaux adéquats, pendant toute la durée de la nouvelle mission;

- **15**. FÉLICITE S.E. Salva Kiir Mayardit, président de la République du Soudan du Sud et premier vice-président, S.E. Dr Riek Machar pour avoir placé les intérêts suprêmes du Soudan du Sud et de son peuple au-dessus de tout ; LES **ENCOURAGE** à continuer à mettre en œuvre rapidement toutes les dispositions en suspens de l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit au Soudan du Sud (R-ARCSS), en particulier le chapitre II sur les Forces nationales unifiées (FNU) et la mobilisation de financements pour accomplir le processus ; ENCOURAGE **ÉGALEMENT** la communauté internationale à apporter son soutien à la mise en œuvre du chapitre II afin de consolider les progrès réalisés par le gouvernement du Soudan du Sud : LANCE UN APPEL à la communauté internationale pour qu'elle lève l'embargo sur les armes et les autres sanctions imposées au Soudan du Sud ; **DEMANDE** à la Commission de l'UA de continuer à apporter son soutien à la mise en œuvre réussie du R-ACRSS, notamment en déployant une expertise technique sur les programmes de démilitarisation, de démobilisation et de réintégration (DDR) et de réforme du secteur de la sécurité (SSR) et en envoyant une mission d'évaluation des besoins post-conflit au Soudan du Sud pour identifier les priorités et les ressources nécessaires à la reconstruction du pays ; en particulier, **FÉLICITE** S.E. le Président Yoweri Kaguta Museveni de la République d'Ouganda pour avoir proposé d'accueillir à Kampala, au cours de l'année 2022, la Retraite des dirigeants du Soudan du Sud, en vue de faciliter la mise en œuvre réussie d'un Toutes les dispositions en suspens du R-ARCSS et ATTEND AVEC **IMPATIENCE** les résultats fructueux de cette Retraite.
- RÉAFFIRME la solidarité de l'UA avec le peuple de la République du Soudan dans ses aspirations légitimes à approfondir et consolider la démocratie ; et SE FÉLICITE de la nomination d'un Cabinet de ministres civils composé de technocrates le 12 janvier 2022 ; EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION face à l'évolution politique au Soudan, notamment l'escalade de la violence intercommunautaire dans les provinces de l'ouest et du sud du Darfour ; CONDAMNE le meurtre de manifestants pacifiques ; et PRIE INSTAMMENT les autorités de s'abstenir de recourir à une force excessive contre des manifestants pacifiques ; DEMANDE la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus politiques ; et RÉITÈRE la tolérance zéro de l'Union pour les changements anticonstitutionnels de gouvernement sur la base de l'Acte constitutif de l'UA

(2000) et de la Déclaration de Lomé sur le cadre d'une réponse de l'OUA/UA aux changements anticonstitutionnels de gouvernement (2000) ; **SOULIGNE** le caractère central de la déclaration constitutionnelle d'août 2019 et de l'accord de paix de Juba d'octobre 2020 en tant que cadres les plus viables pour faciliter la transition démocratique au Soudan ; **SOULIGNE LE BESOIN URGENT** d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel normal ; et **DEMANDE FERMEMENT** à toutes les parties prenantes soudanaises de faire preuve d'un engagement ferme en faveur du dialogue, de la recherche d'un consensus et du règlement pacifique des différends d'une manière qui garantisse la consolidation de la démocratie et la reprise et la stabilisation économiques, ainsi que la reconstruction et le développement durables après le conflit ;

- 17. PREND NOTE AVEC SATISFACTION de l'initiation d'un dialogue national inclusif et authentique aux Comores qui permettra à tous les dirigeants politiques de résoudre pacifiquement leurs différends, et SOULIGNE l'importance de veiller à ce que le dialogue national soit transparent, inclusif et complet ; DEMANDE à la Commission de l'UA de continuer à s'engager auprès du Gouvernement des Comores et de fournir l'appui technique et financier nécessaire pour assurer la réussite du dialogue national ;
- **18. SALUE** les autorités libyennes pour les progrès réalisés dans le processus de paix et leur demande instamment d'accélérer la tenue des élections, afin de stabiliser et de réconcilier le pays et **APPROUVE** le transfert du Bureau de liaison de l'UA basé à Tunis à Tripoli, en Libye, avec les ressources humaines et financières nécessaires pour soutenir de manière adéquate les efforts de l'UA en Libye ;
- 19. AFFIRME la solidarité de l'UA avec le peuple mozambicain dans sa campagne contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans la province septentrionale de Cabo Delgado; FÉLICITE la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour le déploiement rapide de la Mission de la SADC (SAMIM) au Mozambique, dans le cadre de la Force africaine en attente (FAA); FÉLICITE ÉGALEMENT la République du Rwanda pour avoir déployé des troupes afin de soutenir le gouvernement du Mozambique dans le cadre d'un accord de coopération bilatérale et dans l'esprit des solutions africaines aux problèmes africains; et à cet effet, APPELLE l'UA et les partenaires à continuer à soutenir les efforts du Rwanda au Mozambique; RÉAFFIRME l'engagement indéfectible de l'UA à mobiliser le soutien technique et financier nécessaire pour renforcer les capacités de la SAMIM et du Mozambique; et APPELLE la communauté internationale à soutenir également le Gouvernement du Mozambique pour lutter efficacement contre le terrorisme;
- 20. EXPRIME SA GRAVE PRÉOCCUPATION face à la résurgence des coups d'État militaires sur le continent et CONDAMNE VIVEMENT les changements anticonstitutionnels de gouvernement au Burkina Faso, en Guinée et au Mali ; EXIGE le rétablissement urgent et inconditionnel de l'ordre constitutionnel normal ces États membres ; APPELLE les États membres à défendre le

constitutionnalisme et à respecter pleinement toutes les valeurs partagées, les instruments normatifs et juridiques de l'UA, en particulier l'Acte constitutif de l'UA et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (ACDEG) ; **SOUTIENT PLEINEMENT** les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour faire face à la situation dans les trois États membres :

- 21. CONDAMNE FERMEMENT la tentative de coup d'État, les 23 et 24 Janvier, contre le gouvernement démocratiquement élu de la Guinée Bissau; et RÉITÈRE la tolérance zéro de l'UA à l'égard des changements anticonstitutionnels de gouvernement; RÉAFFIRME la solidarité et le soutien de l'UA au peuple et au gouvernement de la Guinée Bissau et sa volonté de continuer à soutenir les efforts de la CEDEAO en Guinée Bissau; à cet égard, ENCOURAGE toutes les parties concernées en Guinée Bissau à respecter les institutions démocratiques nationales et à régler leurs différends de manière pacifique, y compris par les voies légales nationales établies;
- 22. APPROUVE l'appel du CPS en faveur d'une analyse complète et objective des causes structurelles profondes et de l'impact des changements anticonstitutionnels de gouvernement sur le continent ; de la révision de l'architecture africaine de gouvernance (AGA) et de la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, en vue de prendre en compte les défis contemporains pour la paix et la sécurité en Afrique et les modalités pour faire face à la recrudescence des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique;
- 23. NOTE AVEC UNE PROFONDE PRÉOCCUPATION la menace croissante et grandissante du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, y compris l'afflux de combattants terroristes étrangers, de sociétés militaires privées et de mercenaires; CONDAMNE FERMEMENT tous les actes de terrorisme qui ne sont justifiés en aucune circonstance, ainsi que les commanditaires de ces crimes odieux; et MET FORTEMENT EN GARDE tous les auteurs et partisans d'actes de terrorisme et d'extrémisme violent que des mesures sévères seront prises à leur encontre; en outre, EXHORTE les États membres, les CER/MR, en étroite collaboration avec les agences des Nations Unies concernées, à revoir et à affiner leurs outils et approches de lutte contre le terrorisme, afin de s'adapter efficacement à la nature contemporaine de cette menace existentielle; à améliorer la coordination et la complémentarité des efforts, à partager les renseignements et les informations, à mener des formations et des opérations conjointes de renforcement des capacités;
- 24. ENCOURAGE les autres régions à s'inspirer des processus de Djibouti et de Nouakchott et à mettre en place leurs propres plates-formes de partage et de fusion des renseignements ; SALUE les efforts déployés par le Centre africain pour l'étude et la recherche sur le terrorisme, le Mécanisme de l'UA pour la coopération policière (AFRIPOL) et le Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique (CISSA), ainsi que l'Initiative d'Accra pour soutenir les États

membres. **DEMANDE** à la Commission d'accélérer la mise en place d'une unité de lutte contre le terrorisme au sein de la Force africaine en attente ; de compiler la base de données africaine des groupes, entités et individus terroristes, y compris les combattants terroristes étrangers ; d'élaborer et de rendre opérationnel le mandat d'arrêt africain pour les personnes accusées d'actes terroristes ; et d'accélérer la finalisation de la stratégie globale de l'UA pour la lutte contre le terrorisme en Afrique ;

- 25. SE FÉLICITE de l'initiative prise par la Commission de réviser la Convention de l'OUA de 1977 sur l'élimination du mercenariat en Afrique et ATTEND avec intérêt de recevoir le rapport et les recommandations à cet égard ainsi que le projet de stratégie globale et intégrée de stabilisation du continent pour faire face à la menace que représentent pour la sécurité les groupes armés non étatiques (NSAG);
- 26. RECONNAÎT le travail accompli par la Commission pour continuer à intégrer progressivement le Programme Femmes, Paix et Sécurité de l'UA en partenariat avec le Bureau de l'Envoyée spéciale Femmes, Paix et Sécurité et, à cet égard, SOULIGNE L'IMPORTANCE de renforcer la coordination et la complémentarité des efforts entre les différentes entités au sein de la Commission dont les mandats respectifs ont trait au Programme Femmes, Paix et Sécurité de l'UA et à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies ;
- 27. EXPRIME SA PROFONDE INQUIÉTUDE devant la persistance des violations commises à l'encontre des enfants dans les situations de conflit, notamment le meurtre ou la mutilation, le recrutement d'enfants comme soldats, les violences sexuelles et la privation générale de liberté, et dans ce contexte, FÉLICITE la Commission pour les mesures louables qu'elle a prises, en particulier la création de la Plate-forme africaine sur les enfants touchés par les conflits armés (APCAAC) en tant que mécanisme multipartite destiné à encourager la sensibilisation et l'élaboration de politiques et de programmes visant à remédier au sort des enfants dans les situations de conflit armé, et RÉITÈRE L'URGENTE NÉCESSITÉ pour le Président de la Commission de nommer un Envoyé/Représentant spécial pour les enfants touchés par les conflits armés ;
- **28. APPROUVE** le deuxième groupe de jeunes ambassadeurs africains pour la paix (AYAP) et les **ENCOURAGE** à continuer de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité des États membres et des régions conformément aux instruments pertinents de l'UA :
- 29. RECONNAÎT le lien inextricable entre le climat, la paix et la sécurité ; et RÉAFFIRME l'importance de la contribution de la Commission au renforcement de la résilience climatique et des capacités d'adaptation des États membres, y compris à travers des activités de renforcement des capacités, de formation et de recherche ; DEMANDE à la Commission d'accélérer la finalisation d'une étude d'évaluation des risques sécuritaires liés au climat, en consultation avec les États membres, ainsi que d'élaborer rapidement une position africaine commune sur le

lien entre le climat, la paix et la sécurité, en préparation de la COP27 qui sera accueillie par l'Égypte ; **DEMANDE ÉGALEMENT** au Président de la Commission d'accélérer la nomination d'un Envoyé spécial sur le climat, la paix et la sécurité ;

- 30. PREND NOTE de la priorité accordée par la Commission à la mise en place et au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles d'alerte précoce et de réaction rapide des États membres ; et ENCOURAGE les États membres à utiliser les possibilités offertes par la Commission et les CER/MR pour s'attaquer aux causes structurelles des conflits violents par la mise en œuvre des processus d'évaluation de la vulnérabilité structurelle et de la résilience des pays et des stratégies d'atténuation de la vulnérabilité structurelle des pays (CSVRA/CSVMS); et, à cet égard, DEMANDE à la Commission de mettre en place un Comité de suivi et de surveillance composé de la CUA, des CER/MR, du MAEP et des États membres pour faciliter une coordination, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation efficaces ; SE FÉLICITE ÉGALEMENT de l'I-REC en tant que plateforme stratégique d'échange de connaissances sur l'alerte précoce et la prévention des conflits pour promouvoir la coopération entre les CER/MR et les organes de l'UA ;
- 31. FÉLICITE tous les États membres qui ont organisé avec succès des élections pacifiques et crédibles au cours de l'année 2021, conformément aux principes et directives de l'UA, ainsi qu'à la Charte de l'UA sur la démocratie, les élections et la gouvernance, comme une contribution significative à l'approfondissement et à la consolidation de la démocratie en Afrique ; FÉLICITE EN PARTICULIER les États membres qui ont mobilisé des ressources nationales pour financer leurs élections et ENCOURAGE les autres États membres à envisager de faire de même en vue de promouvoir l'appropriation nationale de leurs processus électoraux ; ENCOURAGE ÉGALEMENT les États membres à continuer de créer des conditions favorables qui encouragent et facilitent une plus grande participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées en tant que candidats aux élections : ENCOURAGE les États membres à mettre en œuvre les directives de l'UA sur les élections dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et d'autres urgences de santé publique, afin de créer les conditions favorables nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité des électeurs contre la COVID-19:
- 32. RECONNAÎT l'appui technique continu apporté par le Programme frontalier de l'UA aux États membres pour résoudre pacifiquement les différends frontaliers qui n'ont pas été résolus ; ENCOURAGE les États membres à continuer à tirer pleinement parti du PFUA en tant qu'outil efficace de prévention des conflits et à contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires pour permettre au Programme de s'acquitter efficacement de son mandat ;
- **33. SE FÉLICITE** des progrès modestes réalisés dans la mise en œuvre de la Force africaine en attente (FAA) et de l'adoption de la Doctrine de l'UA sur les opérations de soutien à la paix (OSP), et **EXHORTE** les États membres à accélérer la mise en œuvre complète des bases logistiques continentales et régionales ; et

FÉLICITE les États membres qui ont promis des capacités de transport stratégique pour la FAA et **ENCOURAGE** les autres à promettre également des capacités supplémentaires. **RECONNAÎT** également les contributions des centres d'excellence de soutien à la paix et de maintien de la paix en Afrique ; et **SOULIGNE L'IMPORTANCE** de créer un centre de formation au soutien de la paix de l'UA, qui sera consacré à l'appui des activités des OSP ;

- 34. RECONNAÎT le soutien apporté par la Commission de l'UA aux efforts de médiation de l'UA sur le continent ; APPROUVE les nominations des nouveaux membres du 5e Groupe des Sages pour un mandat de trois ans ; APPROUVE ÉGALEMENT la création de Wise Youth, ainsi que les résultats de la retraite de haut niveau de novembre 2021 à Nairobi, destinée aux hauts représentants et envoyés spéciaux de l'UA ; DEMANDE à la Commission d'assurer la pleine mise en œuvre de PanWise et de FemWise-Africa, et en collaboration avec les CER/MR; et DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission d'élaborer les modalités de mise en œuvre de Wise Youth pour examen et adoption par les autorités compétentes comme un mécanisme essentiel pour la prévention des conflits et les médias ciblant la jeunesse africaine ;
- **35. NOTE** la finalisation du Plan d'action de l'UA pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples pour l'Afrique (2021-2030) par la Commission, afin de favoriser de manière significative la promotion d'une culture du respect des droits de l'homme et des peuples, y compris dans les contextes d'épidémie et de pandémie, comme le prévoit la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.
- RÉAFFIRME les éloges de la Commission pour le soutien continu apporté aux États membres qui sortent d'un conflit et à ceux en transition, y compris le lancement d'une Semaine de sensibilisation à la reconstruction et au développement post-conflit (RDPC) en novembre 2021, qui sera observée chaque année sur tout le continent, et APPROUVE son institutionnalisation et sa régularisation; SE FÉLICITE du lancement officiel du Centre de l'UA pour la RDPC le 23 décembre 2021 au Caire, en Égypte; et APPELLE les États membres à faire pleinement usage du Centre; DEMANDE au Président de la Commission de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour permettre au Centre de s'acquitter efficacement de son mandat, et DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission d'examiner rapidement le Cadre d'orientation de l'UA sur la RDPC de 2006 et de soumettre le rapport à l'examen de la prochaine Session ordinaire de la Conférence:
- 37. SOULIGNE qu'il importe de revitaliser l'Initiative de solidarité africaine (ISA) en tant que plate-forme permettant de mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les efforts de redressement et de stabilisation dans les États membres sortant de conflits violents, et ENCOURAGE les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier la Convention interafricaine portant création d'un Programme africain de coopération technique;

38. SOULIGNE L'IMPORTANCE d'un programme réussi de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), ainsi que de réformes du secteur de la sécurité (RSS), en tant que composantes essentielles et intégrales de la prévention des conflits, de la reconstruction et du développement post-conflit, aussi bien que des efforts de consolidation de la paix dans les États membres sortant de conflits violents; et ENCOURAGE ces derniers à allouer des ressources adéquates aux programmes de DDR et de RSS;

- 39. PREND NOTE AVEC SATISFACTION des progrès accomplis en ce qui concerne la pleine mise en œuvre du Fonds revitalisé de l'UA pour la paix, et des contributions apportées au Fonds par les États membres, ainsi que de l'état de la dotation ; SE FÉLICITE des efforts déployés par le Président de la Commission de l'UA, en sa qualité de Président du Comité exécutif de gestion et du présidente du Conseil d'administration du Fonds pour la paix, en vue de l'utilisation pilote du Fonds en 2022, par le biais d'activités programmatiques chiffrées et hiérarchisées, afin de relever les défis urgents en matière de paix et de sécurité sur le continent;
- 40. SE FÉLICITE des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA relative aux mesures pratiques visant à réduire les armes à feu au silence en Afrique d'ici 2030, y compris l'adoption du mécanisme de suivi et d'évaluation (S&E), qui définit les modalités, les actions, les parties prenantes et les délais de présentation des rapports afin de suivre la mise en œuvre de tous les aspects de la Feuille de route principale ; SOULIGNE L'IMPORTANCE d'une volonté politique plus forte, d'un leadership visionnaire et d'une solidarité accrue entre les États membres de l'UA et leurs populations afin de mettre en œuvre avec succès la Feuille de route principale et DEMANDE à la Commission de prendre les mesures suivantes :
 - a) Utiliser pleinement tous les mécanismes et outils disponibles au sein de l'AGA et de l'APSA et les doter des ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour remédier aux déficits de gouvernance sur le continent, conformément aux dispositions de l'ACDEG, de la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du CSCPC (Cadre structurel continental de prévention des conflits);
 - b) Établir, conformément au paragraphe 19 (II) de la Décision Ext/Assembly/AU/Dec.1(XIV), prise lors du 14^{ème} Sommet extraordinaire de décembre 2020, un Comité hybride de haut niveau, composé de chefs d'État et de gouvernement en exercice et anciens respectivement, ayant pour mandat de dialoguer avec les dirigeants qui ont l'intention d'amender leur constitution sans consensus national, afin de prévenir l'éruption de la violence ; et
 - c) Accélérer les efforts pour signer, ratifier, harmoniser et mettre pleinement en œuvre les instruments régionaux, continentaux et internationaux sur les armes illicites, y compris les décisions et déclarations pertinentes de

l'OUA/UA et des CER/MR, par le biais d'un plaidoyer et d'une mobilisation des États membres, notamment grâce à une appropriation nationale du « *Mois de l'Amnistie en Afrique* ».

- 41. FAIT SIENNE les conclusions de la 13ème retraite du CPS sur ses méthodes de travail dans le contexte des réformes de l'UA, qui s'est tenue du 27 au 29 mai 2021 à Mombasa au Kenya, et le mécanisme de suivi et d'évaluation de la feuille de route principale de l'UA (AUMR) sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2030, et EXHORTE les États membres et les CER/MR, ainsi que toutes les autres parties prenantes clés concernées, à utiliser efficacement le mécanisme de suivi et d'évaluation comme un outil d'orientation pour le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route principale et pour rendre compte des progrès accomplis ;
- 42. APPROUVE EN OUTRE les conclusions du 8ème Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, qui s'est tenu du 2 au 4 décembre 2021 à Oran, en Algérie ; et SOULIGNE L'IMPORTANCE d'assurer la mise en œuvre de ces conclusions dans leur lettre et leur esprit ; SALUE les efforts déployés par les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) pour articuler, promouvoir et défendre efficacement les positions et les intérêts communs africains au sein du Conseil de sécurité des Nations unies ; REND HOMMAGE au Niger et à la Tunisie pour leur représentation exemplaire de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité pendant leur mandat ; FÉLICITE le Gabon et le Ghana pour leur élection au Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans et ATTEND AVEC INTÉRÊT leur contribution, aux côtés du Kenya, à l'articulation, à la promotion et à la défense efficaces des positions et des intérêts communs de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.